

**ARRÊTÉ n° 2024 - 119**  
**de composition de commission d'examen des vœux**  
**procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur**  
**rentrée universitaire 2024-2025**

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2024-25, **Licence 1 professionnelle en alternance : Activités juridiques - Assistant juridique** est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :  
Laure TOUGNE : Responsable Licence 1

En qualité de membres de la commission :  
Adrien BASCOULERGUE : Doyen de la faculté de droit  
Clément DUREZ : Maître de conférences  
Françoise CAMAT : juriste  
Christal BOURGEOIS : assistante juridique

**Article 2 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 4 avril 2024

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

